

COMPTE - RENDU

Séance du Conseil Municipal

du 16 mars 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot – Robit. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés :

Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Philippe Cheval avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Claude Merlin

Conseillères Municipales absentes : Mme Céline Defruit, Mme Angéline Darras

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun - Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 1^{er} février 2022

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. M. Arnaud Noblécourt remercie le Conseil Municipal, concernant les nuisances nocturnes de la société Sana Terra, rue de Nesle, situation évoquée lors du dernier conseil. Le problème est résolu. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Approbation des comptes de gestion 2021 : Commune et Lotissement du Tour de Ville

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition de comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 (budget principal, budget annexe Lotissement du Tour de Ville) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats. Le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Les comptes de gestion de la ville de Chaulnes (Commune – Tour de Ville) établis pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier Municipal sont approuvés, à l'unanimité, par le Conseil.

IV. C.A 2021 et affectation du résultat Commune

1. C.A 2021

A. Fonctionnement :

↳ Dépenses : 1 592 397,59 €

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 246 850,70 € - moins de dépenses qu'en 2020. Après la crise sanitaire due au COVID la situation devrait revenir à la normale. Cependant cette année, ceux sont les dépenses en énergie qui seront à surveiller.
- Chapitre 012 : charges de personnel : 568 132,21 € - les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2021, la part due à la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent n'a donc pas été comptée à cette date et sera donc reportée en 2022. Il n'y a donc pas eu en réalité d'économie sensible de charges de personnel.
- Chapitre 014 : 69 308,42€ - atténuations de produits : un peu plus de dépenses en 2021 qu'en 2020 (DM en cours d'année).
- Chapitre 042 : 517 751,88 € - opérations d'ordre : imputation importante concernant la vente du bâtiment Sana Terra en cours d'année (amortissement, sortie d'actif...).
- Chapitre 66 : 25 488,92 € - charges financières : elles sont en baisse car un emprunt en moins en 2021.
- Chapitre 67 : 19 000 € - charges exceptionnelles : ce sont les aides apportées aux commerçants durant le COVID.

↳ Recettes : 2 196 042,91 €

- Chapitre 013 : 90 287,12 € - Atténuations de charges : cela correspond aux remboursements sur les rémunérations du personnel et on constate une augmentation de ce chapitre due à un reliquat de remboursement de Sofaxis.
- Chapitre 70 : 47 787,32 € - produits des services : en baisse car la commune n'a plus à sa charge le transport des élèves vers Péronne, il n'y a donc plus de titres à émettre.
- Chapitre 73 : 521 778,57 € - impôts et taxes : on peut difficilement comparer 2020 et 2021 à cause de la Loi de Finances 2021. On constate cependant une légère augmentation des dotations.
- Chapitre 77 : produits exceptionnels : 362 919,85 € - vente du bâtiment Sana Terra (attention l'emprunt sera remboursé en 2022).

B. Investissement :

↳ Dépenses : 889 496,99 €

- Chapitre 16 : 106 270,94 € - emprunts et dettes assimilées : chapitre en baisse et qui baissera encore cette année car il y aura 3 emprunts en moins en 2022.
- Chapitre 20 : 58 688,47 € - immobilisations incorporelles : entre autre étude pour la redynamisation du centre bourg
- Chapitre 21 : 450 062,17 € - immobilisations corporelles : comprennent tous les travaux effectués. Dépenses inférieures aux prévisions car les travaux de l'église n'ont pas encore commencé.

↳ Recettes : 1 361 283,27 €

- Chapitre 10 : 247 229,81 € - dotations, fonds divers et réserves : FCTVA, taxe d'aménagement...
- Chapitre 13 : 195 514,44 € - subventions d'investissement : des subventions sont encore à percevoir. On inscrira donc des restes à réaliser au budget 2022, aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- Des écritures d'ordre impactent fortement cette section, à la hausse.
-

Sous la présidence de M. Claude Merlin, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

2. Affectation du résultat Commune

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 122 056,53 €		593 842,81 €	39 770,65 € 165 170,00 €	- 125 399,35 €	346 386,93 €
FONCT	465 614,37 €	155 414,41 €	293 436,36 €			603 636,32 €

Monsieur le Maire propose le résultat d'affectation suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		603 636,32 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 (titre à émettre) : Report ligne 001		0 € 603 636,32 € 0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		0 €
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté		471 786,28 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté		603 636,32 €

Adopté à l'unanimité

V. C.A 2021 et affectation du résultat Lotissement du Tour de Ville

1. C.A. 2021

Ce budget est désormais réduit à sa plus simple expression. Il est fortement impacté par des écritures d'ordre.

Sous la présidence de M. Claude Merlin, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Pour information, il reste 2 terrains à vendre.

2. Affectation du résultat Lotissement du Tour de Ville

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 207 523,97 €	0	56 433,40 €			-151 090,57 €
FONCT	-50 311,94 €		-27 414,40 €			-77 726,34 €

Monsieur le Maire propose le résultat d'affectation suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :		- €
Report ligne 001		-151 090,57€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		77 726,34 €

Adopté à l'unanimité

VI. Point sur la redynamisation du centre - bourg

1. Signalétique

En 2020/2021, la commune de Chaulnes et la commune de Rosières en Santerre ont engagé une étude visant à élaborer une stratégie de revitalisation de leur centre – bourg. La mise en œuvre d'un schéma de signalisation intercommunal est donc une action qu'elles ont en commun. Pour cela, le comité de projet « Petites Villes de Demain » s'est réuni le 23 février 2022 et une mission relative à l'élaboration de ce schéma directeur pluri communal de signalisation a été confiée à « Quartier Libre ». Cette mission comporte 3 phases :

- Rédaction du cahier des charges
- Réalisation d'une charte graphique
- Plan de jalonnement

Trois types de signalétique seront pris en compte :

- Signalétique basse (véhicules)
- Signalétique haute (piétons)
- Signalétique Z.I. (Zone Industrielle)

Le nom des enseignes sera inscrit sur cette signalétique mais pas le nom des commerçants.

Une réunion sera organisée avec les commerçants, artisans, industriels et le bureau d'étude pour leur expliquer la démarche et leur présenter la charte graphique.

Un planning est proposé :

- Lancement de la consultation le 25 mars avec un délai de réponse au 25 avril.
- Analyse des offres jusqu'au 9 mai pour le choix du concepteur.
- Réunion de lancement le 16 mai
- Premiers diagnostics début juillet
- Novembre : projet chiffré et accepté (échéance impérative pour les subventions).

2. Friche 11, Avenue Aristide Briand

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-bourg, la commune de Chaulnes a identifié une friche commerciale qu'il serait opportun de réhabiliter. En effet, cette dernière est située en plein cœur de bourg, avenue Aristide Briand. D'une surface bâtie non négligeable, d'environ 250 m², ce bâtiment laisse entrevoir un potentiel et des possibilités d'aménagement intéressants. Il permettrait la construction d'une ou deux cellules commerciales en rez-de-chaussée et de deux logements en R+1. La commune s'interroge encore quant aux montages opérationnel et financier à mettre en œuvre. Le total des subventions à percevoir serait très intéressant si la commune prend en charge ce projet, de plus, elle aurait la possibilité de revendre le fond de cette parcelle.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition de ce bâtiment.

3. Terrain rue de Pertain

Monsieur le Maire a rencontré Mme Julie Colin, paysagiste, qui doit réaliser une étude type « étude flash » pour l'aménagement de l'espace naturel, rue de Pertain (aménagement paysager avec un city - stade, des aires de jeux...) afin d'y créer un lieu de rencontre intergénérationnel. Elle présentera le compte – rendu de son étude le 22 mars 2022.

VII. Proposition CREDA : accueil d'un service d'enfants handicapés

Des structures en faveur des enfants handicapés existent déjà sur la commune comme la classe pour enfants autistes à l'école maternelle (UEMA) et le SESSAD à côté de la mairie. Elles sont gérées par l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés). Le CREDA (Centre de Rééducation pour Enfants Déficlients Auditifs) nous demande également des locaux sur Chaulnes pour intervenir auprès des familles et des écoles en faveur des enfants déficients auditifs. Un terrain dans le lotissement rue René Caron est disponible, on pourrait donc y installer un bâtiment type bureau modulaire (esthétique en bois). Il respecterait ainsi l'environnement du lotissement. Nous pourrions donc louer ces bureaux au CREDA afin de créer leur antenne sur la commune. Le directeur du CREDA est favorable à cette proposition. Le service d'urbanisme du PETR, interrogé sur cette faisabilité, a également donné un avis favorable. L'avantage est que ce modulaire peut se construire très vite. Nous pouvons demander la DETR concernant ce projet qui devrait prendre forme début 2023.

Adopté à l'unanimité

VIII. Proposition d'action du CCAS : groupement de commande d'achat d'énergies

Monsieur le Maire expose : le Centre Communal d'Action Sociale propose de réaliser un groupement de commande d'achat d'énergie (gaz, électricité, fuel). Il contactera tous les fournisseurs d'énergie. Ce dispositif est déjà mis en place dans d'autres communes pour aider les foyers qui ont des difficultés pour se chauffer. Une enquête sera réalisée auprès de la population (questionnaire) pour connaître leur besoin. Ce projet ne pourrait se mettre en place qu'à l'automne prochain du fait des procédures à respecter.

M. Régis Lecot : il est plus facile actuellement de changer de fournisseur d'énergie.

M. Thierry Linéatte : oui effectivement c'est un avantage supplémentaire.

Mme Claire Lecot – Robit : de plus, les administrés seront en confiance si ce projet est structuré par la Mairie.

M. Thierry Linéatte : le CCAS est là pour ça.

M. Arnaud Noblécourt : comment s'effectuera le paiement des factures ?

M. Thierry Linéatte : chacun aura son propre contrat et paiera individuellement. Rien ne changera sauf, je l'espère, le montant des factures.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil afin que le CCAS lance ce projet.

Adopté à l'unanimité

IX. Délibérations diverses

1. Tableau des effectifs et taux de promotion :

- Modification du tableau des effectifs = 2 créations de poste dues à des avancements de grade.
- M. le Maire propose au Conseil Municipal de rectifier le tableau des taux de promotion. En effet, les pourcentages appliqués actuellement limitent le nombre de fonctionnaires pouvant être promus en même temps. En passant ce taux à 100%, on évite l'obligation de classement pouvant pénaliser certains agents, sachant que c'est le Maire qui, en finalité et comme c'est déjà le cas, donne son avis sur ces promotions.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est la nouvelle instruction du secteur public local. Elle étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies. La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales sera obligatoire au 1er janvier 2024. Il existe une possibilité de passage par anticipation au 1er janvier 2023. Monsieur le Maire demande l'autorisation de changer de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Chaulnes au 1er janvier 2023 afin d'adopter la M57 en lieu et place de la nomenclature actuelle M14.

Adopté à l'unanimité

3. Adhésion à la FDE80 de la ville d'Albert

Monsieur le Maire informe que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la FDE 80. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

4. Informations diverses

- Le permis de construire pour l'entreprise MTA a été accordé.
- Le dossier de reprise des locaux LUNOR suit son cours également.
- Date du prochain conseil municipal pour le vote des budgets : 12 avril.
- Date de la prochaine commission de finances pour les budgets : 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire